

Zeitschrift: Bulletin de la Société pédagogique genevoise
Herausgeber: Société pédagogique genevoise
Band: - (1907)
Heft: 4

Artikel: Communications du Comité
Autor: Charvoz, A. / Rosier, W.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-242081>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE GENEVOISE

AVIS

Section de psychologie. — Les réunions de la section de psychologie recommenceront en janvier 1908.

Soirée annuelle. — La soirée annuelle aura lieu le mercredi 4 décembre dans les salons de « La Source », Terrassière, 44.

Cotisations. — Les cotisations qui resteront impayées après la prochaine assemblée seront perçues, par remboursement postal, à fin novembre.

Agenda des Ecoles. — A la prochaine séance on pourra se procurer l'agenda pour 1908, auprès de M. Charvoz, régent à Chêne-Bougeries, qui l'expédiera aussi *franco* sur demande.

**Assemblée générale du 10 octobre 1907, petite salle
de l'Institut.**

Présidence de M. Edmond MARTIN, président.

1° Communications du Comité.

Bulletin n° 3.

Il n'est présenté aucune observation au sujet de la rédaction et de l'envoi du bulletin n° 3.

Démissions et candidatures.

M. le *Président* exprime les regrets que laisse M. C. Berthet parmi les membres du corps enseignant primaire genevois.

Pour des raisons de santé déjà, M. Berthet avait cru devoir se retirer de la Société pédagogique genevoise. Pendant plusieurs années il fit partie de notre association et c'est à ce titre que M. le Président prie l'assemblée de se lever en signe de deuil.

Les démissions de M^{me} E. Stocker et de M. J. Ponson sont acceptées.

M^{lle} Marie Zwahlen, institutrice et M. Albert Roussy, professeur, sont reçus membres de la Société.

Correspondance.

Le Comité a reçu :

a) Un programme de l'Ecole privée des Beaux-Arts de MM. Simonet et Coutau.

b) Une lettre du Comité de la Société des Samaritains de Genève le priant de signaler l'œuvre de cette utile institution aux membres de la Société pédagogique.

c) La lettre suivante émanant du Bureau de la Société pédagogique romande :

Genève, le 6 octobre 1907.

Monsieur Edmond Martin, président de la Société
pédagogique genevoise.

Monsieur et cher Collègue,

Dans sa dernière réunion à Genève, à l'occasion du Congrès, le Comité central de la Société pédagogique de la Suisse romande a examiné la question de la représentation des 2 sections genevoises au sein de ce Comité.

Comme vous le savez, le sujet a été sérieusement discuté. Considérant la situation délicate dans laquelle s'était trouvé le Bureau, le Comité central a décidé d'approuver la décision prise par celui-ci, laissant aux sections qui le désireraient toute latitude pour proposer des modifications aux statuts. Ces modifications, toutefois, ne pourraient devenir applicables

qu'après leur adoption par l'Assemblée générale de la Société, qui aura lieu dans trois ans à Saint-Imier.

Dans une séance tenue récemment, le Bureau s'est de nouveau occupé de la question. Après avoir envisagé plusieurs solutions, qui présentaient toutes certains inconvénients, il a décidé de s'en tenir au *statu quo* et de réserver au futur Bureau l'étude complète du sujet.

Nous vous prions donc de bien vouloir faire désigner, pour la période 1908-1909-1910, les délégués (et des suppléants) auxquels votre Société a droit. Il est entendu que vous procéderez à cette nomination comme vous l'avez fait jusqu'ici, c'est-à-dire sur la base de l'art. 5 de nos statuts, soit à raison d'un délégué par 100 membres actifs, une fraction d'au moins 50 membres donnant droit à un délégué de plus. Vous nous obligeriez en nous envoyant, aussi tôt que possible, les noms des personnes désignées.

Veillez agréer, Monsieur et cher Collègue, avec nos cordiales salutations, l'assurance de nos meilleurs sentiments.

Au nom du Bureau :

A. CHARVOZ, *secrétaire*. W. ROSIER.

En quelques mots, M. le *Président* expose la situation nouvelle créée à la Société pédagogique par l'existence d'une seconde section romande à Genève. Le Comité répondra au Bureau romand qu'une discussion approfondie de cette question fera l'objet d'une prochaine séance et que nos conclusions lui seront communiquées.

2° L'enseignement de la Composition française à l'Ecole primaire.

M^{lle} Emma Willy donne lecture du travail suivant :

Mesdames et Messieurs,

Chers Collègues,

Avant d'entrer dans le vif de mon sujet, laissez-moi vous amener sur le terrain où je me suis placée moi-même pour